

Domaine : Santé

Filière : Technique en Radiologie Médicale

1. Intitulé du module :

Procédures cliniques TRM 2 : système respiratoire – système nerveux

AA 2026-2027

Code : S.RM.SO370.1503.F.22

Type de formation : Bachelor

Niveau : Module de base

Type : Module principal

Caractéristique : ☒ Module obligatoire
dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive
de la filière
selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base
(bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :

- ☒ Module sur 1 semestre
☐ Module sur 2 semestres
☐ Semestre d'automne
☒ Semestre de printemps
☐ Autre :

2. Organisation

Crédits ECTS : 6

Langue principale d'enseignement : Français

Autres compétences linguistiques : Anglais (lecture articles)

Exigences liées à la fréquentation de la formation : -

3. Prérequis

☐ Avoir validé le module ...

☐ Avoir suivi le module Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

☒ Pas de prérequis

☐ Autre : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

4. Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage

Rôles et compétences visées

A. Rôle d'Expert·e : Compétences ☒ Ab1 ☐ Ab2 ☐ Ab3 ☒ Ab4 ☐ Ab5 ☒ Ab6 ☒ Ab7

B. Rôle de Communicatrice·eur : Compétences ☒ Bb1 ☒ Bb2 ☐ Bb3

C. Rôle de Collaboratrice·eur : Compétences ☒ Cb1 ☐ Cb2 ☒ Cb3

D. Rôle de Leader : Compétences ☐ Db1 ☐ Db2 ☐ Db3

E. Rôle de Promoteur·rice de la santé : Compétences ☒ Eb1 ☒ Eb2 ☐ Eb3 ☒ Eb4

F. Rôle d'Apprenant·e et de formatrice·eur : Compétences ☒ Fb1 ☒ Fb2 ☒ Fb3 ☐ Fb4 ☐ Fb5

G. Rôle de Professionnel·le : Compétences ☒ Gb1 ☒ Gb2 ☒ Gb3

Objectifs généraux d'apprentissage

<u>Objectif(s) de fin de formation visé(s)</u>	➤ Exercer les différents concepts et modèles opératoires constitutifs d'une démarche et procédure clinique ➤ Adopter systématiquement une posture réflexive et une approche critique dans l'activité et l'exercice professionnel ➤ Intégrer les différents déterminants contextuels environnementaux dans le cadre de ses interventions ➤ Concevoir des modèles opératoires contextualisés ➤ Maîtriser les chaînes d'appareillages à rayonnement ionisant et non ionisant ➤ Effectuer des études de cas cliniques en distinguant l'anatomie, la physiologie, la pathologie et la qualité d'image ➤ Réaliser les examens et traitements de routine à visée diagnostique, thérapeutique et interventionnelle dans les trois champs d'activités de la radiologie médicale qui sont le radiodiagnostic général et interventionnel, la médecine nucléaire et la radiooncologie
---	---

5. *Contenus et formes d'enseignement*

Contenus

- Démarches et gestion des procédures cliniques et activités TRM à visée : diagnostique, interventionnelle, thérapeutique, préventive, forensique
- Systèmes et interventions professionnelles incluant anatomie, physiologie, pathologie, radiophysique appliquée et technologie des équipements
- Image radiologique et moléculaire, données biomédicales
- Modèles opératoires et guides de bonnes pratiques
- Déterminants sociaux et sanitaires

Modalités pédagogiques

- | | | |
|---|---|---|
| ☒ Cours magistral | ☒ Séminaire | ☐ Projet |
| ☐ Atelier/laboratoire | ☒ Simulation | ☐ Formation pratique/stage |
| ☒ Modalité digitale | ☐ Autre (préciser) : | |

6. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|--|--|--|
| ☐ Ecrit sur table | ☒ Oral | ☒ Pratique |
| ☐ Dossier | ☐ ECOS | ☐ Autre : |
| ☐ | ☐ | |

Le module est validé si l'étudiant.e obtient au moins la qualification E au module.

Le barème fédéral est appliqué.

Si l'étudiant.e obtient la qualification F, il/elle est en répétition.

Condition de validation du module

A noter que pour valider ce module, l'étudiant.e **doit obtenir 55% à deux postes sur les trois proposés.**

- Si cette condition n'est pas remplie = module en insuffisance (F).

Les modalités d'évaluation et d'attribution de la qualification sont précisés dans le syllabus.

Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant.e.s
au plus tard le jour de la présentation du module.

7. Modalités de remédiation et de répétition

- | | | |
|--------------------|--|--|
| Remédiation | ☐ Remédiation possible | ☒ Pas de remédiation |
| | ☐ Examen complémentaire | ☐ Travail additionnel |

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

Répétition

Les modalités de répétition sont définies en tenant compte de la situation d'études de l'étudiant.e à la fin du semestre ou de l'année académique.

Les activités d'enseignement d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un.e étudiant.e qui répète le module en présentiel ou pour celui ou celle qui le répète en poursuivant son cursus.

La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec.

Conformément à l'art. 29, al. 6 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après répétition est A à E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

En cas d'échec, le module ne peut être répété qu'une fois.

8. Remarques

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

9. Bibliographie principale

➔ CF.Syllabus

10. Enseignant.e.s

Alain Bass (ABA)	Alexandre Dominguez (ADO)	Mélanie Champendal (MCH)
Stéphanie De Labouchère (SDL)	Laurence Flaction (LFL)	Switinder Ghotra (SGH)
Régis LeCoultre (RLE)	Claire Schiesser (CSC)	Nadine Dos Santos Catarino (NDO)
Laurent Marmy (LMA)	Cosmin Campeanu (CCA)	Carole Chautems (CCH)
Adrian Guyon Figueroa (AGU)	Peterson Gué Guerlin (PGU)	Hugues Cadas

Surlignage vert : enseignant-e-s HESAV - filière TRM
Surlignage jaune : enseignant-e-s **vacataire-s externe-s**

Responsable de module : Alain Bass

Descriptif validé le 17.08.2026 par Laurence Flaction